

ENSEMBLE, ERMONT AVEC L'EUROPE

Mai ou le mois de l'Europe



Ce mois-ci, l'Europe va faire parler d'elle. Premier anniversaire de son élargissement à vingt-cinq membres, référendum sur le traité de la Constitution européenne, Journée de l'Europe... autant de raisons qui célèbreront l'Union européenne. A ces dates, s'ajoute le thème de cette année, choisi par la ville : "Ensemble, Ermont avec l'Europe". Diverses manifestations ont été mises en place tout au long de l'année... L'Europe sera donc incontestablement sur le devant de la scène. Tour d'horizon...

La Constitution européenne

Le 29 mai, les citoyens français passeront par les urnes. La France devra à son tour donner son avis lors du référendum sur la Constitution européenne.

Un peu d'histoire...

Signé à Rome le 29 octobre 2004, le traité établissant une Constitution pour l'Europe est destiné à recouper les traités précédents. Il provient avant tout d'une volonté de fonder une structure institutionnelle et une politique européenne, 50 ans après le début de la construction européenne et suite à son élargissement à vingt-cinq membres. L'idée d'une Constitution pour l'Union européenne est approuvée par les vingt-cinq chefs d'Etat et de gouvernement, en juin 2003. Elaboré par une convention formée de délégués des Parlements et gouvernements nationaux et des institutions européennes, présidée par M. Valéry Giscard d'Estaing, le texte de la Constitution a été adopté à l'unanimité lors du Conseil européen de Bruxelles des 17 et 18 juin 2004.

Le 29 octobre 2004 a marqué l'ouverture de la phase de ratification avec la signature officielle du traité.

Le contenu

Faisant suite au préambule énonçant les principes fondamentaux sur lesquels repose l'Union européenne, le traité de la Constitution se compose de quatre parties :

- partie I : les valeurs, les objectifs, les pouvoirs, les procédures et les Institutions de l'Union ;
- partie II : la charte des droits fondamentaux des citoyens européens ;
- partie III : les politiques de l'Union européenne, rassemblant et modifiant les dispositions des traités précédents ;
- partie IV : les dispositions générales et finales,

incluant les procédures permettant l'adoption et la révision de la Constitution.

- annexes : le traité est complété par deux annexes et trente-six protocoles. Ils ont une même valeur juridique que le corps de la Constitution.

L'entrée en vigueur

Le traité de la Constitution européenne ne remplace pas les constitutions nationales. Si les vingt-cinq états membres de l'Union européenne approuvent le Traité par leur Parlement ou par référendum, le traité constitutionnel entrera en vigueur le 1^{er} novembre 2006. En cas de non ratification par l'un des Etats membres, le traité ne pourrait être adopté.

Des dates "européennes"

L'Europe est au cœur du mois de mai. Trois dates sont à retenir.

Le 1^{er} mai

Certes, la plupart d'entre vous voit en cette date la fête du muguet, la fête du travail ou encore un jour de congé bienvenu. Mais elle est aussi la célébration du 1^{er} anniversaire de la cérémonie officielle de l'élargissement de l'Union européenne à vingt-cinq pays.

sa proposition en vue d'une organisation de l'Europe pour le maintien des relations pacifiques entre la France et l'Allemagne. Cette proposition, nommée "déclaration de Schuman", est considérée comme l'acte de naissance de l'Union européenne. Aujourd'hui, le 9 mai est devenu un symbole européen, l'occasion d'animations et de festivités à travers l'Europe.

Le 9 mai

Ce jour n'est, quant à lui, pas une date anodine pour l'histoire de l'Union européenne. Il a en effet été retenu comme Journée de l'Europe. 55 ans auparavant, Robert Schuman, ministre français des Affaires étrangères, présentait officiellement, devant toute la presse,

Le 29 mai

Les Français sont appelés aux urnes ce dimanche et devront se prononcer lors du référendum du traité de la Constitution européenne.

Les traités de la construction européenne

1951

Traité de Paris
Création de la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA)

1957

Traité de Rome
La communauté économique européenne (CEE) est ratifiée.

1986

L'acte unique européen
Réalisation d'un marché intérieur unique

1992

Traité de Maastricht
L'Union européenne devient institution et la CEE devient la Communauté européenne (CE).

1997

Traité d'Amsterdam
Modification du traité de Maastricht ; la Communauté européenne est ratifiée et l'Union européenne (UE) dispose de nouvelles compétences.

2001

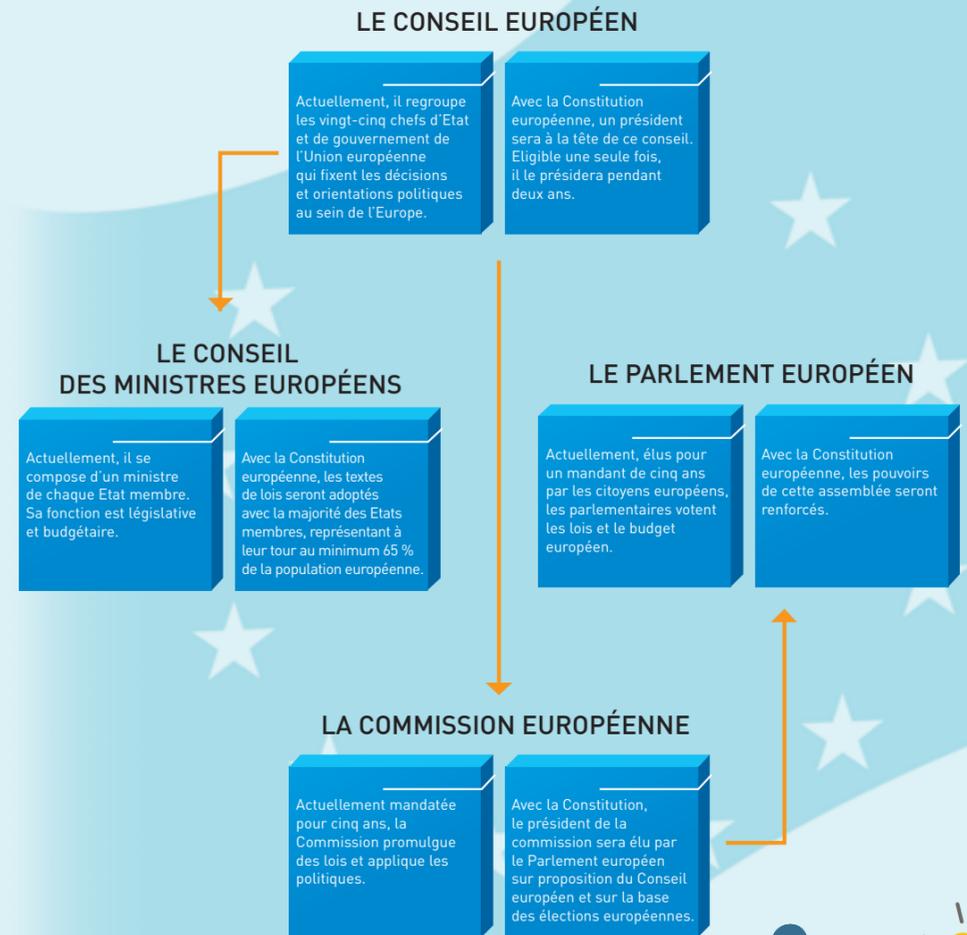
Traité de Nice
Reforme du système décisionnel de l'UE dans la perspective de l'élargissement.

2004

Traité de Rome
En cours de ratification, le 29 octobre dernier, les 25 chefs d'Etat et de gouvernement signent le traité pour une Constitution européenne.

La réforme des institutions européennes

Le traité de la Constitution implique des changements au sein des institutions européennes.



Le quiz Europe

1- Combien d'articles le traité constitutionnel comporte-t-il ?
- 12
- 250
- 448

2- Quelle serait la référence commune des politiques militaires ?
- L'OTAN
- La constitution n'évoque pas ce sujet
- L'ONU

3- Quelle est la devise de l'Union européenne ?
- S'ouvrir au monde
- Unie dans la diversité
- Solidarité dans la diversité

4- Dans quelle ville a eu lieu la signature de la Constitution européenne le 29 octobre 2004 ?
- Rome
- Londres
- Bruxelles

5- Qui a composé la 9^{ème} symphonie d'où est issu l'Hymne européen ?
- Ludwig van Beethoven
- Wolfgang Amadeus Mozart
- Giuseppe Verdi

REPNSES

1- 448 • 2- L'article 1-41 alignés 1 et 2
à l'OTAN • 3- Unie dans la diversité
soumet la politique militaire de l'Union
• 4- Rome • 5- Ludwig van Beethoven



L'Europe célébrée à Ermont

La ville célèbre l'Europe tout au long de l'année à travers diverses animations, rencontres, expositions, conférences... 2005 est à la fois l'année "Ensemble, Ermont avec l'Europe" et celle des Fêtes de Jumelages. Services municipaux, associations... tous se mobilisent. Tout savoir sur les manifestations "européennes" entreprises par la ville...



En écho au thème de l'année, vous avez pu assister et débattre le 9 avril dernier au "Paroles croisées" animé par Anne-Cécile Robert, sur le thème des droits de l'homme à l'échelle européenne. Vaste sujet qui a allié l'échange et la connaissance !

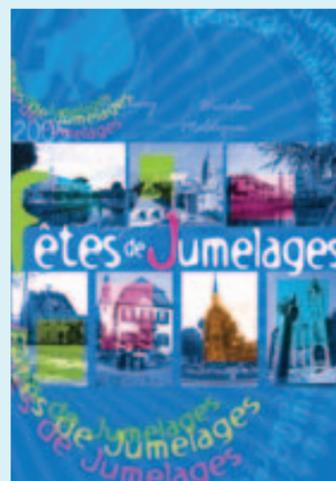


La notion européenne est présente dans de nombreuses activités proposées notamment par les services municipaux. La Direction de l'Action Culturelle organise depuis le début de l'année son cycle de conférences intitulé *Regard sur l'Europe*, où le travail de nombreux artistes européens est présenté. Autre domaine artistique faisant une place à la créativité européenne, celui des spectacles d'Ermont-sur-Scènes qui mettent l'accent sur la plurinationalité des troupes amateurs (cf. spectacle *Nez* en moins p. 20). Parallèlement, une réflexion est menée autour d'un travail sur la tradition des théâtres dans les pays d'Europe qui devrait se concrétiser par un événement théâtral spécifique. L'objectif ici est de montrer comment des rôles clefs à partir d'une même œuvre seraient joués en différentes langues avec les particularités des pratiques de chaque pays.

La médiathèque André Malraux et la bibliothèque annexe "Les Passerelles" proposent, quant à elles, chaque mois des bibliographies européennes consultables sur place et sur le site internet de la ville : www.ville-ermont.fr. Les associations sont également de la partie, puisque CLE est en contact avec des associations et organismes qui œuvrent également dans la lutte contre l'illettrisme afin de pouvoir échanger les expériences européennes dans ce domaine. L'association ESSIVAM animera un atelier de savoir de base avec un travail sur la géographie, la découverte de l'Europe...

Des débats
La laïcité à l'échelle européenne sera le thème du débat de Paroles Croisées qui aura lieu le samedi 24 septembre à 17 h, au foyer du théâtre Pierre Fresnay (3 rue Saint-Flaive Prolongée).

Autre sujet de Paroles Croisées, celui du débat du samedi 10 décembre à 17 h animé par Axel Khan autour du thème *La génétique, l'éthique et l'Europe* qui aura lieu au théâtre de l'Aventure (1 rue Gambetta).



Des expositions

Une exposition itinérante fera écho à la conférence sur *La laïcité à l'échelle européenne*. Elle sera visible la première quinzaine de septembre à la médiathèque municipale André Malraux puis à la bibliothèque annexe "Les Passerelles". Elle finira son parcours au théâtre Pierre Fresnay dès le 20 septembre.

Les villes avec lesquelles Ermont est jumelée participent chaque année à des actions humanitaires : ces actions seront présentées lors d'une exposition, en septembre prochain, où seront également exposés les serments de jumelages.

La médiathèque André Malraux organise deux autres expositions pour la fin de l'année :

- une exposition sur les Fêtes et traditions des villes européennes ;
- une exposition intitulée *Mémoires d'Europe* présentant les photographies de Pascal Dosset : les clichés alternent noir et blanc et couleurs relatant tous les pays européens. L'association Art en vie se joint aux nombreuses animations et manifestations proposées par la ville avec son projet *Lumières d'octobre 2005*. Celui-ci consiste à sensibiliser les jeunes situés en sites prioritaires de la Politique de la Ville à l'art contemporain via des expositions,

des conférences, des ateliers d'expression et des rencontres avec des artistes des villes jumelées. Cette action s'adresse à toutes les tranches d'âge de la jeunesse : les enfants de 6 à 12 ans, les adolescents de 12 à 15 ans et les jeunes de 15 à 25 ans.

Du cinéma

Novembre sera le mois du cinéma européen. Dans le cadre de la programmation cinématographique de la ville, des films européens seront projetés en novembre lors de ce mois Ciné européen.

De la musique

Dans le cadre de ses formations annuelles, le conservatoire Jacques Juteau travaille tout au long de l'année sur des musiques européennes. Actuellement, il travaille sur des échanges de programmes musicaux. Le but ? Jouer lors de la Fête de la Musique, le 21 juin prochain, par exemple en espagnol dans l'optique du jumelage avec la ville de Loja. Autre travail du conservatoire, celui de l'écriture avec les élèves de plusieurs morceaux de musique qui seraient ensuite joués en public.

De la lecture

Lors de Lire en Fête, en octobre, des lectures à voix haute seront réalisées en bilingue en partenariat avec le

corps enseignant, notamment les deux collèges de la ville, Saint-Exupéry et Jules Ferry. Quant au Festival du conte qui a lieu en novembre, il fera la part belle aux contes européens.

De la citoyenneté

Les membres du Conseil des Seniors et du Conseil Municipal d'Enfants et de Jeunes (CMEJ) se retrouveront pour une rencontre intergénérationnelle et européenne. Ils se rendront ensemble le mardi 3 mai prochain au Parlement Européen de Bruxelles. Les jeunes du CMEJ ont également créé un site internet d'échanges afin de communiquer avec les jeunes des villes jumelées sur des actions passées et à venir.

De l'animation

L'association Ermont Ville d'Europe accueille cette année les Fêtes de Jumelages qui auront lieu, fin septembre, en même temps que la Fête des Vendanges. La ville d'Ermont est jumelée avec cinq villes : l'Allemagne avec la ville de Lampertheim, l'Italie avec Adria, la Belgique avec Maldegem, la Hollande avec Wierden et l'Angleterre avec Banbury. Pour le marché de Noël, vous pourrez déguster des produits de Noël des villes jumelées.



COUPON À DÉCOUPER

FÊTES DE JUMELAGES 2005 Des échanges privilégiés



Ermont se fait l'hôte, cette année, des Fêtes de Jumelages. La Ville aura en effet l'honneur de recevoir quelque 250 personnes, habitants des villes jumelées avec Ermont (Lampertheim en Allemagne, Maldegem en Belgique, Adria en Italie, Wierden aux Pays-Bas, Banbury en Angleterre), mais aussi des Espagnols de Loja, des Croates de Rovigno et des Polonais de Kalisz. Pour participer pleinement à ces échanges, vous pouvez accueillir chez vous des habitants de ces villes.

Pour cela, retournez ce coupon en mairie, Service municipal des Relations Publiques, 100 rue Louis Savoie, 95 120 Ermont et pour toute information, contactez le 01 30 72 38 28.

Pour les Fêtes de Jumelages 2005, Je, soussigné(e)

Nom :

Prénom :

Tél :

domicilié(e) à (adresse complète) :

souhaite accueillir à mon domicile des habitants des Villes jumelées.

Je peux accueillir :

- 1 personne seule 1 couple
 1 couple avec enfant
 + de 3 personnes, à préciser :

Je préfère accueillir :

- Anglais Allemands Croates
 Espagnols Hollandais Italiens
 Polonais Belges (Flamands) ⁽¹⁾

(1) Cochez une ou plusieurs cases pour indiquer vos préférences si vous le souhaitez